

Forces Hydrauliques de Meuse



Ce plan s'articule autour de 5 axes :

- la connaissance des ouvrages faisant obstacle,
- les priorités d'action : l'élaboration de solutions de mise en transparence ouvrage par ouvrage,
- le financement des interventions,
- la régularisation administrative,
- l'évaluation du bénéfice environnement.

Le barrage hydroélectrique de Pont-Rouge doit faire l'objet d'une étude dans ce cadre en concertation avec les structures de bassins versants (SAGE, Syndicats mixtes), la fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques, l'ONEMA, le département et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Je suis certain que les résultats de cette étude seront mis à votre disposition et pourront ainsi répondre à toutes vos interrogations.

Je fais copie de vos courriers ainsi que de ma présente réponse à Monsieur le Préfet du Morbihan et à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Bretagne qui est le service de l'état à qui FHYM doit rendre compte dans le cadre de l'exploitation de cette chute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

François COLLOMBAT

Directeur Général Délégué

Page 2 sur 2